

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

MOTION

Séance du 27 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 17 février 2023.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint

Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Hélène MAITRE-HENRIET, Mme Marie-Rose GALMES, M. Patrick TAUSENFREUND, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusées :

Mme Gisèle CUCHET avec pouvoir à Mme Ghénia BENSAOU
Mme Alixia BEAUTÉ avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER

Etaient absentes :

Mme Anne POCHOUNY
Mme Priscilla BORGERHOFF
Mme Sophie GUILLAUME

Secrétaire de séance :

M. Alexandre GAUTHIER

OBJET

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL CONTRE LA NOUVELLE
SECTORISATION DES COLLEGES

Cette motion a été affichée le : 28 février 2023

**MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL CONTRE LA NOUVELLE
SECTORISATION DES COLLEGES**

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Le 17 Janvier dernier, un vote du Conseil Départemental entérinait la nouvelle sectorisation des collèges pour le Pays de Montbéliard.

Face aux inquiétudes que nous avons partagées depuis le départ avec les parents d'élèves, les élus de la Ville de Montbéliard souhaitent alerter le Conseil Départemental du Doubs sur les conséquences de cette sectorisation qui **va lourdement pénaliser les collégiens montbéliardais.**

Si nous sommes bien conscients de la nécessité de faire évoluer la sectorisation des collèges du Pays de Montbéliard pour améliorer la situation actuelle et notamment celle du collège Lou Blazer, **cette évolution ne peut pas se faire sans réellement prendre en compte les intérêts des familles qui résident dans les différents quartiers de Montbéliard.**

Nous avons pu obtenir au cours des discussions avec le Conseil Départemental, que les élèves de l'école Bouloche qui devaient initialement partir au collège d'Etupes restent affectés au collège Lou Blazer, il n'en est pas de même pour les élèves de l'école Louis Souvet et certains élèves de la Citadelle qui seront rattachés au collège de Bethoncourt et ne seront plus accueillis au collège Guynemer. Ce dernier devant accueillir **les élèves de deux écoles de Grand-Charmont ainsi qu'une partie des élèves de l'école élémentaire Petit-Chênois.**

Cette nouvelle organisation manque de cohérence et de rationalité : des élèves seront orientés dans une commune extérieure alors que Montbéliard accueillera dans un de ses collèges des élèves d'une autre commune.

En outre, cette nouvelle sectorisation impactera nécessairement le quotidien des élèves et de leur famille, en augmentant les durées de transport, voire induira des transports pour des élèves qui se déplaçaient à pied ; elle obligera certaines familles à inscrire leurs enfants à la restauration scolaire, ceci engendrant des coûts supplémentaires.

En conséquence, nous pouvons craindre, une hausse notable des demandes de dérogations et **un fort recrutement du collège privé** sur le secteur de notre commune.

Une telle réorganisation est incompréhensible ! Ce projet de sectorisation ne prenant en compte ni les facteurs humains, ni les facteurs écologiques, ni même le simple bon sens.

Nous, élus de Montbéliard, réunis en Conseil Municipal le 27 février 2023, demandons un réexamen de cette sectorisation avec la prise en compte des réflexions dont nous avons fait part à plusieurs reprises au Conseil Départemental.

Nous demandons une concertation avec les familles et la mise en place d'une commission pérenne « PMA-Collèges » pour envisager, de manière globale, la sectorisation.

Décision du Conseil Municipal

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- Motion adoptée -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 28 février 2023